



AVIS PUBLIC

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 424-24

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 424-24 modifiant le règlement de zonage 274-06, et ses amendements en vigueur, en vue de :

- Modifier les dispositions visant les bâtiments accessoires industriels et agricoles ;
- Permettre l'élevage de deux poules sur un emplacement résidentiel.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno a adopté le projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage no 274-06 pour donner suite aux objets ci-haut cités.
- 2- Que le projet de règlement 424-24 visent plus spécifiquement à modifier les dispositions visant les bâtiments accessoires industriels et modifier les usages résidentiels concernant la garde d'animaux.
- 3- Que le projet de règlement 424-24 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, notamment en ce qui concerne les usages et les marges.
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le 3 juin 2024 à 18 h 00** à la salle Tremblay- Équipement, salle des délibérations du Conseil. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Bruno, ce 8 mai 2024.

Philippe Lusinchi, urbaniste
Directeur général adjoint